

Facteurs et processus socioéconomiques associés à la violence conjugale dans les milieux ruraux du Bangladesh

Par Lisa M. Bates,
Sidney Ruth
Schuler, Farzana
Islam et Md.
Khairul Islam

Lisa M. Bates est consultante à l'Empowerment of Women Research Program, Center for Applied Behavioral and Evaluation Research, Academy for Educational Development, à Boston, USA. Sidney Ruth Schuler est directrice de l'Empowerment of Women Research Program à Washington, DC. Farzana Islam est maître de conférence en anthropologie à l'université de Jahangimagar à Dhaka, Bangladesh. Md. Khairul Islam est directeur national d'ORBIS International à Dhaka.

CONTEXTE: Si l'omniprésence de la violence familiale à l'encontre des femmes au Bangladesh est bien documentée, les facteurs de risque spécifiques—ceux qui peuvent affecter les politiques et programmes surtout—ne sont pas bien compris.

MÉTHODES: En 2001–2002, des enquêtes, entrevues en profondeur et discussions en petit groupe ont été menées auprès des femmes mariées de six villages ruraux du Bangladesh dans le but d'examiner les types et la gravité de la violence familiale, ainsi que d'explorer les voies par lesquelles les circonstances socioéconomiques des femmes peuvent influencer leur vulnérabilité à la violence au sein du mariage. Les probabilités de violence familiale à l'encontre des femmes durant l'année précédente ont été évaluées par analyse de régression logistique.

RÉSULTATS: Des quelque 1.200 femmes soumises à l'étude, 67% avaient été victimes de violence familiale, et 35% l'avaient été durant la dernière année écoulée. Selon les observations qualitatives, les participantes pensaient que les femmes instruites et disposant d'un revenu supérieur étaient moins vulnérables à la violence familiale; elles croyaient (ou espéraient) du reste que l'apport d'une dot ou l'enregistrement du mariage pouvaient renforcer la position de la femme au sein du mariage. De ces facteurs potentiels pourtant, seule l'éducation s'est avérée associée à une probabilité significativement moindre de violence. En revanche, les femmes étaient significativement plus susceptibles d'être victimes de violences en présence d'un accord de dot ou de revenus personnels contribuant plus que nominalement au ménage. Les femmes soutenaient fortement l'éducation de leurs filles, tout en demeurant toutefois sensibles aux pressions de les marier jeunes, en partie pour éviter les coûts de dot élevés.

CONCLUSIONS: Aux zones rurales de Bangladesh, les circonstances socioéconomiques des femmes peuvent influencer le risque de violence familiale qu'elles courent de manières complexes et contradictoires. Les observations semblent également indiquer une discordance entre les attentes naissantes des femmes et leurs réalités.

Sélection Spéciale d'Articles sur la Violence Basée sur le Genre et la Santé Reproductive, 2007, pp. 40–50

La violence d'un partenaire intime est la forme de violence sexiste la plus répandue au monde.¹ La violence conjugale a été liée directement, chez les femmes, à de nombreux types de traumatismes physiques et psychologiques immédiats et à long terme.² Cette violence peut aussi contribuer aux grossesses non désirées et accroître le risque d'infections sexuellement transmissibles parmi les victimes, en compromettant leur aptitude à imposer les conditions de leurs relations sexuelles.³ La violence conjugale pose de plus un problème fréquent durant la grossesse⁴ et a été associée à des risques accrus de fausse couche, d'accouchement pré-maturé, de détresse foetale et de faible poids à la naissance.⁵ À la lumière de ses nombreux effets néfastes, immédiats ou secondaires, la violence conjugale est de plus en plus reconnue comme une question de droits humains, certes, mais aussi comme un problème grave de santé publique.⁶

De nombreuses études ont identifié les déterminants, ou «déclencheurs,» possibles de la violence du partenaire intime: beaucoup se retrouvent clairement dans divers contextes culturels et sociaux. Les théories expliquant la violence intime demeurent cependant relativement limitées. Cette lacune peut être préjudiciable aux efforts de com-

préhension de la violence par un partenaire intime et de réponse efficace à cette violence,⁷ surtout au niveau de la prévention primaire.

Heise a proposé un cadre écologique qui suggère que la violence du partenaire intime émane de l'interaction de facteurs personnels, situationnels et socioculturels.⁸ Ce cadre s'inspire de la littérature interculturelle pour identifier de potentiels facteurs spécifiques associés aux mauvais traitements à chaque niveau de l'écologie sociale.⁹ Cependant, des informations et une théorie plus empiriques sont nécessaires quant à la détermination de l'importance relative de ces divers facteurs,¹⁰ à leur interrelation et à la manière dont leur interaction affecte le risque de violence couru par les femmes.

Notre rapport porte sur la prévalence, la nature et les déterminants potentiels de la violence conjugale—que nous définissons comme la violence perpétrée à l'encontre d'une femme par son mari—parmi les femmes mariées de six villages bangladais. Nous explorons certains des processus complexes qui sous-tendent la violence conjugale dans ce contexte à travers l'examen des relations et des interactions entre les variables et l'analyse quantitative et qualitative.

CONTEXTE

La violence conjugale est fréquente dans les milieux ruraux du Bangladesh. Parmi les femmes rurales mariées enquêtées en 1992¹¹ et 1993,¹² 47% et 42%, respectivement, ont déclaré avoir subi la violence physique de leur mari; 43% des femmes de l'étude de 1999 ont déclaré avoir été giflées et battues.¹³ La violence conjugale semble être de plus une cause importante de mortalité maternelle au Bangladesh.¹⁴

Au Bangladesh, la violence à l'encontre des femmes est étroitement liée, tout comme en Inde, à l'institution du mariage.¹⁵ Les normes et les pratiques matrimoniales renforcent en effet l'impuissance des femmes, les exposant souvent à la violence conjugale. Les Bangladaises sont souvent mariées, encore enfants, à des hommes plus âgés qu'elles ne connaissent pas. Malgré l'interdiction légale du mariage des filles de moins de 18 ans, les femmes rurales de 20 à 49 ans ont déclaré un âge médian au mariage de 15 ans dans une enquête nationale menée en 1999–2000.*¹⁶ Au moment du mariage, les jeunes femmes n'ont qu'une connaissance minimale de la sexualité, voire aucune,¹⁷ et leur initiation sexuelle peut être traumatisante. La violence conjugale est souvent pratiquée pour établir et faire respecter les rôles de chaque sexe en début de mariage et les très jeunes femmes peuvent être particulièrement vulnérables et incapables de résister.

La violence conjugale sert, au Bangladesh comme en Inde, à extorquer la dot et d'autres biens des familles des jeunes mariées.¹⁸ Les actes de violence—dont la gravité augmente souvent avec le temps—peuvent être perpétrés contre les femmes au moment de la réclamation de parties de la dot impayées (souvent inabordables) ou de la demande de sommes supplémentaires.¹⁹ Dans une étude menée en Inde, la perception d'une dot inadéquate s'est avérée l'une des principales raisons données pour expliquer la violence conjugale.²⁰

D'après les études de Schuler et de ses collègues sur les connexions entre la violence et l'inégalité entre les sexes et les facteurs d'influence de ces issues au Bangladesh, les hommes recourent souvent à la violence pour imposer leur domination et les normes sexistes inégalitaires, durant les premières années du mariage surtout. Selon cette recherche, les effets d'interventions telles que les programmes de microcrédit—qui autonomisent les femmes sur le plan économique et social—sur la violence conjugale seraient ambigus. La participation à ces programmes peut, d'une part, réduire le risque de violence conjugale par la visibilité accrue qu'elle donne à la vie de la femme et par l'accroissement de sa valeur perçue dans la famille; toutefois, si l'autonomisation économique de la femme l'amène à s'affirmer davantage, elle peut d'autre part provoquer la violence du mari.²¹

Nous rapportons ici les résultats d'entretiens en profondeur, de discussions en petits groupes et de données d'enquête recueillies en 2001–2002 dans six villages du Bangladesh, dans le but de décrire les types et la gravité de la violence faite aux femmes mariées, ainsi que d'explorer les déterminants sociaux potentiels de la violence conju-

gale et les voies par lesquelles les facteurs socioéconomiques peuvent influencer la vulnérabilité des femmes au sein du mariage. Les hypothèses clés de cette étude sont que le mariage représente un lieu important de négociation et d'expression des rôles et des relations de genre, et que les systèmes et les pratiques matrimoniaux dominants du Bangladesh doivent être compris dans le contexte des stratégies adoptées par les individus et les familles pour leur survie économique.

Nous nous concentrons dans cet article sur cinq facteurs sociaux et économiques potentiels déjà identifiés dans les études précédentes, y compris notre propre recherche qualitative antérieure dans les mêmes sites, en tant que déterminants possibles des droits et de la vulnérabilité des femmes au sein du mariage: éducation des femmes, participation des femmes aux programmes de microcrédit, contribution des femmes à l'acquittement des dépenses du ménage, arrangements de dot et enregistrement du mariage. Ces facteurs représentent tous des phénomènes en évolution dans le contexte du Bangladesh; les changements qui les accompagnent peuvent contribuer au bouleversement et à la redéfinition des rôles, des responsabilités et des droits de genre traditionnels. Pour y faire face, les hommes peuvent recourir à la violence et chercher à réaffirmer et renforcer ainsi leur domination et l'ordre des sexes.²²

L'éducation des filles est largement promue par le gouvernement du Bangladesh et par les organisations non gouvernementales (ONG). La proportion de filles inscrites dans l'enseignement formel et informel a augmenté de manière spectaculaire, au point d'atteindre presque, aujourd'hui, celle des garçons scolarisés.²³ En même temps, les femmes entrent de plus en plus dans la vie économique active: beaucoup participent par exemple à des projets génératrices de revenus, tels que les programmes de microcrédit, ou cherchent un emploi rémunéré en dehors du foyer, ce qui peut correspondre à un écart par rapport aux normes de genre traditionnelles qui demandent la réclusion des femmes.

Au Bangladesh, l'âge légal minimum du mariage des femmes est fixé à 18 ans depuis 1929 et la pratique de la dot est interdite depuis 1980.²⁴ Malgré la diffusion, ces dernières années, de ces lois à travers différents médias, les familles n'en tiennent généralement pas compte et leur mise en application est pour ainsi dire inexistante. Une loi exige de même l'enregistrement des mariages depuis 1974. La pratique l'enregistrement est depuis peu encouragée par les représentants de l'État et les ONG soucieux de protéger les droits des femmes, ces dernières étant profondément dépendantes du mariage pour des raisons de survie

*Dans cette étude, l'âge médian des femmes au mariage augmente avec le temps, de 14 ans parmi les femmes de 45 à 49 ans à 16 ans dans la tranche de 20 à 24 ans. Soixante-quinze pour cent des femmes mariées n'en ont pas moins déclaré avoir été mariées avant l'âge de 18 ans. Il convient toutefois de traiter ces données avec prudence puisque nous avons observé que beaucoup des Bangladaises des milieux ruraux ne savent ni leur âge, ni leur date de naissance exacte. L'amélioration de l'éducation et les campagnes médiatiques menées par le gouvernement et les ONG ayant du reste accru, au fil du temps, la conscience de l'âge minimum légal du mariage, il se peut que les répondantes aient de plus en plus eu tendance à déclarer intentionnellement un faux âge au mariage.

économique. L'une des exigences du mariage musulman au Bangladesh (comme dans beaucoup d'autres pays musulmans dont la législation relative au mariage repose sur la tradition religieuse) veut que le mari s'engage à apporter un *mehr* (ou, en langage courant, *den mohor*) au moment du mariage.²⁵ Souvent traduit par le terme «*dower*» en anglais, ce *mehr* représente des biens ou un paiement promis par le marié et sa famille à la mariée—selon une pratique originellement destinée à assurer la sécurité économique de l'épouse et à limiter le recours arbitraire du mari au divorce unilatéral. Le montant du *mehr* est habituellement enregistré dans le contrat de mariage et peut être réclamé en cas de divorce ou de décès du mari. (En théorie, l'épouse peut réclamer ce paiement à tout moment mais elle le fait rarement dans la pratique.²⁶) En théorie, donc, l'enregistrement légal du mariage apporte à la femme une base à la revendication de ce «*dower*» si son mari la quitte ou qu'il divorce d'elle, ou s'il lui fournit de quoi demander le divorce en l'agressant régulièrement.

MÉTHODES

Cadre

Les données proviennent de six villages compris dans trois districts (Rangpur, Faridpur et Magura). Nos critères de sélection des villages ont été conçus, en partie, pour assurer une certaine variation géographique et pour inclure les zones dans lesquelles les deux plus grands programmes de microcrédit du Bangladesh étaient bien implantés. Nous avons aussi cherché à éviter les régions proches de la capitale, susceptibles de se révéler atypiques par rapport au Bangladesh rural, ainsi que les régions dans lesquelles d'autres études étaient en cours. Bien que nous n'ayons pas sélectionné nos villages aléatoirement, la comparaison de nos données d'enquête aux moyennes rurales de la dernière Enquête démographique et de santé²⁷ n'a révélé aucune différence du groupe des six villages par rapport aux autres villages du Bangladesh, si ce n'est qu'ils présentaient un niveau moyen d'éducation légèrement inférieur parmi les femmes et un recours inférieur aux soins prénatals. Les villages sont pauvres et de tendance conservatrice, mais pas de manière inhabituelle pour le Bangladesh rural. Leur composition religieuse est typique des villages bangladais, avec 96% de femmes musulmanes. Des écoles gérées par le gouvernement, les ONG ou les organisations religieuses sont implantées dans les villages ou à proximité.

En 1991, au début de notre recherche dans ces villages, les ONG offrant des prêts de microcrédit étaient actives dans quatre des villages; au moins une de ces ONG est aujourd'hui présente dans chacun. Les organisations non gouvernementales actives dans ces villages y assurent également la promotion de l'éducation des filles et la sensibilisation à la législation nationale relative au mariage et à la famille. Selon nos propres données, de 1994 à 2001-2002, la proportion de femmes mariées sans éducation a diminué, passant de 63% à 45%. Des usines de traitement du riz et des opérations d'entretien des routes emploient les femmes de certains des villages étudiés.

Eléments qualitatifs

Les données qualitatives proviennent d'entretiens en profondeur semi-directifs avec 76 femmes et de quatre discussions en petit groupe menées avec les villageoises mariées en 2001-2002. Les participantes ont été sélectionnées de manière à représenter différents groupes d'intérêt: par exemple les femmes pauvres; les femmes ou les mères de femmes mariées à un âge relativement jeune ou avancé; et les femmes que les chercheuses locales considéraient comme relativement autonomisées ou désautonomisées. Toutes les participantes avaient été informées à l'avance de la nature de l'entretien et avaient consenti verbalement à participer à l'étude. Aucune forme d'incitation ne leur a été offerte.

Les éléments qualitatifs de l'étude examinent les processus sociaux et économiques sous-jacents aux mariages précoce, à l'inégalité entre les sexes et à la violence au sein du mariage. Une grande partie des matériaux pertinents relatifs à la question de la violence conjugale ont émergé spontanément lors d'entretiens sur les questions plus larges du mariage et des droits et rôles des femmes au sein du mariage. Pour explorer la portée des facteurs sociaux et économiques potentiels qui façonnent l'expérience matrimoniale des femmes, violence comprise, les enquêtrices leur ont posé des questions ouvertes sur le processus de formation du mariage, ainsi que sur leurs perceptions de ce qui avait influencé ce processus et sur la condition des femmes au sein du mariage. Les participantes ont également été invitées à décrire leurs propres expériences et celles des femmes en général, surtout en ce qui concerne leur éventuelle perception de l'évolution des circonstances du mariage des femmes dans le temps.

Des chercheuses bangladaises expérimentées ont mené les entretiens en profondeur et les discussions de groupe, chacune ayant généralement duré entre une et quatre heures. Les entretiens en profondeur ont été menés en face à face, généralement au foyer de la participante. Deux ou trois chercheuses se sont chargées de mener chaque discussion de groupe, généralement dans un lieu où 5 à 8 participantes étaient déjà réunies.

Les chercheuses locales ont ensuite produit une transcription écrite en banglaïdais sur la base des bandes enregistrées et de leurs notes de terrain. Les transcriptions ont été traduites en anglais par des traducteurs locaux non associés au projet. Les traductions ont été vérifiées et corrigées par l'enquêtrice et, au besoin, par un autre membre de l'équipe de recherche. Le processus a été conçu de manière à minimiser les interprétations lors de la transcription ou de la traduction. Nous avons ensuite examiné et codé les transcriptions (par codes ouverts et thématiques); les chercheuses locales ont, au besoin, clarifié et vérifié nos interprétations. Lors de rencontres régulières à Dhaka, les chercheuses locales ont passé en revue nos analyses préliminaires et ont confirmé ou réfuté nos interprétations de façon argumentée, proposant également d'autres interprétations et suggérant des thèmes et tendances qui n'avaient pas encore été identifiés.

Elément quantitatif

• **Collecte de données.** Les données quantitatives proviennent d'une enquête soumise verbalement en 2002 aux femmes mariées en âge de procréer (moins de 50 ans) des six villages, ainsi qu'à 130 femmes mariées de plus de 50 ans. Ce dernier groupe avait participé à une étude menée en 1994 par Schuler et ses collègues auprès de toutes les femmes en âge de procréer des villages. Notre échantillon comptait 1.212 répondantes, représentant 86% des femmes éligibles. Après avoir obtenu le consentement informé des participantes, les chercheuses ont passé les questionnaires selon les directives d'éthique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) concernant la recherche sur la violence à l'encontre des femmes.²⁸ Aucun effort n'a été épargné pour assurer la confidentialité des entretiens; les entretiens ont été suspendus, si les sujets discutés étaient de nature sensible, lorsqu'il n'a pas été possible d'éviter les interruptions d'autres membres du ménage ou de voisins.* Les chercheuses avaient du reste été formées pour faire face aux réactions aux questions relatives à la violence conjugale.

L'enquête couvrait diverses questions relatives au bien-être social, économique et physique des femmes, y compris leurs capacités et leurs accès aux ressources, leur responsabilisation, les caractéristiques de leur mariage, leur expérience de la violence conjugale et leurs problèmes de santé. Le contenu du questionnaire avait été développé avec l'aide de l'enquête de 1994 et des observations qualitatives déjà disponibles. Le questionnaire final a été testé en des endroits comparables des sites d'étude mais pas voisins. Toutes les données d'enquête ont été entrées en double dans une base de données et analysées à l'aide du logiciel SAS.

• **Mesures et analyse des données.** Nos indicateurs de la violence conjugale sont conformes aux directives de l'OMS et nous avons adapté les questions de l'instrument de l'OMS sur la violence envers les femmes.²⁹ Les femmes mariées dont le mari vivait au foyer ont été invitées à répondre à six questions leur demandant si leur mari avait commis à leur encontre des actes violents dont l'intensité était croissante, au cours de leur relation et au cours des 12 derniers mois. Pour minimiser l'erreur due aux perceptions subjectives de la violence, toutes ces questions se sont référées à des comportements spécifiques. La variable à expliquer utilisée dans la régression logistique principale était la survie d'au moins un acte de violence conjugale durant les 12 derniers mois.

L'éducation, une des variables indépendantes, a été mesurée par le nombre d'années d'école achevées. Deux autres variables ont également été utilisées pour l'activité économique des femmes. La première, la contribution aux dépenses du ménage, repose sur l'estimation approximative de la femme de sa contribution économique relative à l'acquittement des dépenses du ménage. La seconde est un indicateur signalant la participation de la femme à un programme de microcrédit d'ONG au moment de l'enquête.

La variable de dot repose sur la déclaration de la femme quant à un éventuel accord de dot (en espèces ou en biens) au moment du mariage. L'enregistrement du mariage

indique si le mariage a été officiellement enregistré ou non.

Les autres variables de contrôle concernent le statut socioéconomique du ménage et l'âge. Le statut socioéconomique est mesuré en fonction d'un score formé à partir de sept items dichotomiques rendant compte de la taille du ménage; des matériaux de construction des parois, du toit et des toilettes de la maison; de la présence d'électricité dans la maison; et de la possession d'un poste de télévision et de radio. Pour l'âge, les répondantes ont été invitées à indiquer leur âge. Pour celles qui ne savaient pas (24%), nous avons déduit l'âge en se fondant sur d'autres informations obtenues sur l'âge à propos d'événements individuels (ménarche, mariage, procréation, etc.) et nationaux (guerre de libération de 1971).†

À l'exception du statut socioéconomique et de l'âge, toutes les variables utilisées dans les analyses sont dichotomiques. Les modèles de régression logistique ont servi à l'examen des associations entre la violence conjugale et les cinq principales variables d'intérêt. Pour explorer plus avant les processus et les influences potentielles suggérées par les observations qualitatives, nous avons effectué d'autres analyses de régression logistique pour examiner les relations entre les covariables.

RÉSULTATS

Observations qualitatives

Beaucoup de femmes ont reconnu avec consternation la pratique croissante de la dot au Bangladesh.† (Jusque dans les années 1960, un système d'échange matériel, le «prix de la marié» était la coutume, et la famille du marié offrait argent et cadeaux à celle de la mariée au moment du mariage³⁰.) Selon de nombreuses répondantes, les femmes sont particulièrement vulnérables aux mauvais traitements si les ressources économiques qu'elles apportent au mariage –sous forme de dot généralement– sont perçues comme maigres. Les répondantes ont condamné universellement la pratique de la dot; elles ont reconnu son usage commun comme un outil d'extraction des ressources et d'exploitation.

Une femme de 40 ans en a donné cette explication: «Si la dot n'est pas payée, le mari... bat sa femme ou dit généralement qu'il va épouser une autre fille dont les parents peuvent payer la dot. Certains hommes envoient aussi la (leur) femme chez ses parents pour les forcer à payer la dot.»

Malgré la condamnation de la dot, la plupart des femmes y semblaient résignées: elles estimaient en effet qu'elle ap-

*Pour minimiser le risque d'erreur systématique imputable aux différences d'administration du questionnaire, les chercheurs ont posé les questions de «remplissage» normalisées pendant ces interruptions.

†En général, les femmes dont l'âge a été déduit étaient moins instruites que celles qui ont indiqué elles-mêmes leur âge (60% par rapport à 40% sans éducation). Nous avons par conséquent créé une variable de contrôle indiquant si l'âge avait été déduit.

‡La pratique de la dot dans les six villages de l'étude présente une augmentation spectaculaire au fil du temps: les données quantitatives indiquent que parmi les femmes de 15 à 19 ans, 72% avaient conclu un accord de dot au moment du mariage, par rapport à moins de 20% de celles âgées de 45 ans et plus.

TABLEAU 1. Distribution en pourcentage des femmes rurales mariées soumises à l'enquête dans six villages bangladais, par caractéristiques sélectionnées, 2002

Caractéristique	%
Années d'éducation	
0	45,1
1-5	34,8
>5	20,1
Membre d'un programme de microcrédit	
Non	59,9
Oui	40,1
Contribution économique au ménage	
Insignifiante ou nulle	80,4
Significative	19,6
Accord de dot	
Non	54,1
Oui	45,9
Dette de dot impayée	
Non	78,4
Oui	21,6
Mariage enregistré	
Non	37,7
Oui	62,3
Total	100,0

N.B.: Les pourcentages de dette impayée ont été calculés pour les 551 femmes pour lesquelles un accord de dot avait été conclu. Pour les autres points, les effectifs varient entre 1.189 et 1.203, suivant le nombre de femmes éligibles pour répondre aux questions et le nombre de femmes éligibles y ayant répondu.

porte aux jeunes femmes un haut degré de légitimité sociale et de sécurité. Comme l'explique une femme de 32 ans sans éducation ni revenu: «Si une fille apporte une dot, elle se trouve en position plus forte dans la maison de ses beaux-parents...Sa belle-mère ne peut pas la torturer, pas plus que son mari ne peut la battre. S'ils le font, elle peut leur dire: 'Suis-je venue les mains vides?'» Selon cette interprétation, la dot peut éléver le statut de la mariée et améliorer sa sécurité au sein du foyer de son mari. La pratique est dès lors perpétuée à regret, et souvent avec beaucoup de honte, par les familles soucieuses d'assurer que leurs filles sont bien traitées dans le foyer conjugal.

Les demandes de dot et le stress et les épreuves qu'elles imposent à de nombreuses familles et aux jeunes mariées ont émergé comme étant une considération majeure de la décision de former un mariage—au point, semble-t-il, de minimiser toutes les autres, y compris le rang social ou la qualité du marié et de sa famille (bien que ces aspects demeurent importants). Pour la plupart des répondantes, la gestion des négociations du mariage d'une fille est un processus déchirant, chargé de tension et de peur. Le poids économique de la dot peut être lourd, exorbitant même, mais les mères déclarent souvent penser que la dot est nécessaire au bien-être de leurs filles. L'interaction de ces préoccupations peut clairement se traduire par une pression à la baisse sur l'âge au mariage, la *mariabilité* des jeunes femmes étant considérée diminuer avec l'âge en raison,

*De nombreuses femmes ont exprimé le souci de ne pouvoir garder leurs filles adolescentes célibataires à l'abri de la violence sexuelle ou les empêcher de former des liaisons romantiques consensuelles.

tamment, de questions de «pureté sexuelle».* Les mères craignaient ainsi d'avoir à payer de plus lourdes dots si elles voulaient trouver un mari acceptable à leurs filles plus âgées. Bien que de nombreuses femmes aient exprimé un profond désir leurs filles que leurs filles soient instruites, l'impératif social et, de plus en plus, économique de les marier jeunes compromet vraisemblablement l'instruction des filles et réduit la possibilité que l'augmentation de l'éducation des filles se traduise par un recul de l'âge au mariage.

Les femmes ont souvent mentionné spontanément le niveau d'éducation croissant des filles comme une évolution majeure de ces dernières années et un déterminant important du vécu des femmes. Les participantes ont laissé entendre que l'éducation peut améliorer les circonstances dans lesquelles les filles accèdent au mariage: en leur donnant par exemple une raison légitime de différer leur mariage; en améliorant leur mariabilité, et par conséquence leurs chances d'épouser un homme «bon» (en les rendant plus désirables au futur mari et à sa famille); et en rendant le mariage économiquement plus abordable en ce que l'éducation de la femme peut, en partie du moins, se substituer à la dot.

Beaucoup de femmes percevaient l'éducation comme améliorant aussi le statut et les possibilités ouvertes aux femmes au sein du foyer conjugal, leur assurant dès lors une plus grande liberté et une moindre dépendance. Selon elles, l'éducation a des effets directs sur le statut de la femme et des effets indirects passant par des possibilités de revenus plus grandes.

De nombreuses participantes ont argué que l'éducation peut aussi aider la femme à parler pour elle-même et à se défendre, indépendamment de son revenu personnel ou de la richesse de sa famille. Comme l'a déclaré une femme non instruite de 32 ans: «Pas seulement les filles de pères

TABLEAU 2. Pourcentage des femmes rurales mariées ayant déclaré de la violence conjugale, par forme et temporalité de la violence

Expérience	%
Violence subie à un moment ou à un autre (N=1.186)†	
Oui	67,0
Mineure	66,2
Majeure	33,4
Violence subie durant les 12 derniers mois (N=1.084)†	
Oui	34,6
Mineure	32,1
Majeure	17,3
Violence subie pendant la grossesse (N=1.158)	
Oui	17,7
Violence pire pendant la grossesse	2,6
Violence avec blessure (N=1.185)	
Blessure quelconque	23,5
Blessure ayant perturbé le travail	17,3
Blessure justifiant une attention médicale	18,6
Blessure ayant reçu une attention médicale	14,9

†La violence a été considérée mineure si la femme avait déclaré avoir été giflée, poussée ou frappée, et majeure si elle avait déclaré avoir reçu des coups de pied, avoir été brûlée ou avoir été agressée avec une arme. N.B.: Les effectifs varient suivant le nombre de femmes éligibles pour répondre aux questions et le nombre de femmes éligibles y ayant répondu.

TABLEAU 3. Pourcentage des femmes rurales mariées ayant subi une forme de violence conjugale durant les 12 derniers mois, par caractéristiques matrimoniales et socio-économiques sélectionnées

Caractéristique	%
Années d'éducation	
0	36,0
1-5	35,7
>5	30,0
Accord de dot***	
Non	24,5
Oui	45,3
Mariage enregistré***	
Non	27,6
Oui	38,8
Membre d'un programme de microcrédit	
Non	35,1
Oui	33,7
Contribution économique au ménage**	
Insignifiante ou nulle	32,8
Significative	42,4
Statut socioéconomique du ménage***	
Médian ou inférieur	41,7
Supérieur à la médiane	22,4

*p<0,05. **p<0,01. ***p<0,001. N.B.: Les effectifs varient entre 1.072 et 1.084, suivant le nombre de femmes éligibles pour répondre aux questions et le nombre de femmes éligibles y ayant répondu.

riches peuvent parler pour elles-mêmes. Les filles instruites et au courant peuvent protester quand leur situation est mauvaise.»

Selon une femme employée dotée d'une éducation secondaire, la capacité d'affirmation des femmes éduquées peut être contagieuse:

«Le fait de protester a...augmenté grâce à...l'éducation. [Mais] cela ne veut pas dire que toutes celles qui protestent sont [hautement instruites]. Lorsque je proteste, moi, femme éduquée, contre la mauvaise conduite de mon mari, ma voisine..., qui a atteint la 5e année d'école [seulement], pense...elle va...protester contre la conduite de son mari tout comme j'ai protesté moi-même. [Elle va penser:] 'Pourquoi devrais-je tolérer cette oppression?'»

Certaines femmes pensaient que l'éducation pouvait se traduire, au moins, en potentiel d'emploi ou de revenu; ce revenu rehausserait alors le rang et les droits de la femme au foyer et la protégerait contre les mauvais traitements. Une femme de 40 ans jouissant d'une source de revenu personnel a fait remarquer: «Si une femme gagne de l'argent, elle doit être traitée sur un pied d'égalité avec son mari, car les deux contribuent au revenu de la famille. Dans ce cas, le mari ne peut pas la battre.»

Quelques femmes ont même laissé entendre que les femmes éduquées peuvent envisager leur indépendance par rapport au mariage: si elles ne peuvent pas changer la nature du mariage, elles peuvent le quitter. Comme l'explique une répondante instruite:

«Si les femmes sont éduquées, elles peuvent avoir un emploi et elles seront heureuses...car elles sont elles-mêmes indépendantes. Elles ne doivent pas tolérer la torture et l'op-

pression de leur mari. Si [une femme] ne pense pas pouvoir continuer ainsi, elle peut quitter son mari.»

Ce scénario optimiste contredit pourtant la plupart de nos observations. Les femmes interrogées qui se trouvaient elles-mêmes dans une situation désespérée (extrêmement mal traitées ou négligées, par exemple) étaient, certes, plus en mesure de survivre et de subvenir aux besoins de leurs enfants si elles gagnaient de l'argent, mais elles n'en gagnaient pas pour autant leur indépendance. Souvent, ces femmes gagnaient de l'argent alors que leur mari n'en rapportait pas et, dans ces situations, la femme mettait vraisemblablement son revenu au service de son mari et de sa famille plutôt que de les quitter.

Enfin, certaines répondantes voyaient dans la pratique de plus en plus répandue de l'enregistrement du mariage un excellent potentiel de sécurité matrimoniale et de protection de l'investissement financier des familles dans le mariage. Beaucoup ont indiqué que les femmes dont le mariage était enregistré se sentaient plus sûres, car leur mari n'était guère susceptible de les abandonner ou de les maltraiter gravement, de peur d'en subir les répercussions financières. Selon une participante: «...les femmes peuvent chercher la protection de la loi si leur mari les bat—c'est écrit dans le registre.» Et une autre participante d'expliquer:

«Si le mariage est enregistré, l'homme ne peut pas quitter aisément sa femme. Il doit rembourser à sa femme le montant de la dot reçue au moment du mariage...Si je dois payer cette dot au mariage de ma fille, je voudrai bien sûr la garantie d'un mariage enregistré, pour...qu'ils ne puissent pas nous renvoyer notre fille sans l'argent.»

Résultats quantitatifs

L'âge médian des répondantes était de 31 ans et l'âge médian au mariage, de 14 ans. Quarante-cinq pour cent des femmes n'avaient reçu aucune éducation scolaire et 20% avaient achevé plus de cinq années d'école (tableau 1). Près de la moitié des femmes (49%) avaient déjà été membres d'un programme de microcrédit (non présenté) et 40% en étaient membres au moment de l'enquête. Vingt pour cent des femmes contribuaient à l'acquittement de certains frais

TABLEAU 4. Rapports de probabilités ajustés (et intervalles de confiance à 95%) de la régression logistique évaluant l'association entre les caractéristiques sélectionnées et la déclaration par les femmes de violence conjugale durant les 12 derniers mois

Variable	Odds ratio (N=1.056)
Mariage enregistré	1,35 (0,99-1,85)†
Accord de dot	1,46 (1,08-1,98)*
Années d'éducation	
0 (ref)	1,00
1-5	0,78 (0,56-1,08)
>5	0,62 (0,40-0,97)*
Membre d'un programme de microcrédit	0,75 (0,56-1,00)*
Contribution économique au ménage	1,79 (1,26-2,54)**
Statut socioéconomique du ménage	0,81 (0,73-0,89)***
Âge actuel	0,74 (0,68-0,81)***

*p<0,05. **p<0,01. ***p<0,001. †p<0,10. N.B.: Modèle ajusté selon que l'âge est déduit d'autres données. ref=groupe de référence.

TABLEAU 5. Rapports de probabilités ajustés (et intervalles de confiance à 95%) des régressions logistique évaluant l'association entre les caractéristiques sélectionnées et la présence d'un accord de dot ou d'un mariage enregistré

Variable	Accord de dot (N=1.053)	Mariage enregistré (N=1.177)
Années d'éducation		
0 (réf)	1,00	1,00
1-5	0,98 (0,71-1,35)	1,56 (1,17-2,07)**
>5	0,60 (0,38-0,92)*	2,29 (1,51-3,48)***
Niveau socioéconomique du ménage	0,85 (0,77-0,93)***	1,01 (0,93-1,09)
Âge au mariage	1,08 (1,02-1,14)*	na
Accord de dot	na	0,58 (0,43-0,77)***

*p<0,05. **p<0,01. ***p<0,001. N.B.: Modèles ajustés selon que l'âge est déduit d'autres données. na=non applicable. réf=groupe de référence.

du ménage au moins. Quarante-six pour cent avaient un accord de dot et 62%, un mariage enregistré. L'enregistrement du mariage, de même que la dot, s'est accru considérablement sur une période relativement brève: le mariage de plus de 70% des femmes de moins de 30 ans était enregistré, par rapport à moins de 40% dans la tranche de 45 à 49 ans (non présenté).

Soixante-sept pour cent des répondantes ont déclaré avoir déjà subi un acte de violence conjugale et un tiers des femmes, un acte de violence grave (coups de pied, brûlures, usage d'armes, etc.—tableau 2). Un peu plus du tiers des femmes avaient été victimes de violence au cours des 12 derniers mois; 17% des répondantes ont déclaré avoir subi au moins un épisode de violence grave durant ces 12 derniers mois. Dix-huit pour cent avaient été violentées en cours de grossesse et 3% ont déclaré que la violence subie pendant la grossesse leur avait paru pire que d'habitude. Environ un quart des répondantes ont déclaré avoir déjà été blessées par leur mari; 17% ont dit que ces blessures avaient perturbé leur travail habituel; pour 19%, ces blessures auraient justifié une attention médicale et pour 15%, des soins médicaux avaient été obtenus.

La proportion de femmes ayant déclaré avoir été victimes de violences conjugales au cours des 12 derniers mois était significativement supérieure parmi les femmes qui avaient un accord de dot (45% par rapport à 25% parmi celles sans accord de dot—tableau 3). La violence conjugale était également significativement supérieure parmi les femmes dont le mariage était enregistré (39%, par rapport à 28% chez les autres), parmi celles dont le revenu contribuait à l'acquittement d'une partie au moins des dépenses du ménage (42% par rapport à 33% chez celles qui ne contribuaient que faiblement ou pas du tout) et parmi les femmes dont le statut socioéconomique du ménage était inférieur ou égal à la médiane de l'échantillon (42% par rapport à 22%). La proportion des femmes victimes d'actes de violence conjugale n'était pas significativement inférieure parmi les femmes dotées d'une éducation de plus de cinq ans (30%, par rapport à 36% parmi celles moins instruites). Les membres des programmes de microcrédit présentaient des proportions plus ou moins égales de déclaration de violence conjugale que les autres (34% et 35%, respectivement).

Dans la principale analyse de régression logistique multidimensionnelle (tableau 4), les femmes qui avaient un accord de dot se sont révélées plus susceptibles que les autres de déclarer avoir subi des actes de violence durant les 12 derniers mois (rapport de probabilités, 1,5). Cette observation peut être due principalement à un effet de dot impayée: les femmes dont la dot n'était pas acquittée couraient un risque de violence significativement plus élevé (1,7; non présenté). Dans l'analyse approfondie, limitée aux femmes sans obligations de dot non acquittées, l'association entre la dot et l'expérience de la violence diminue en importance et en signification statistique (1,3).

Par rapport aux répondantes non instruites, les femmes qui avaient achevé plus de cinq années d'école couraient un risque de violence significativement inférieur (0,6). La participation courante à un programme de microcrédit est également associée à une moindre probabilité de violence (0,8). En revanche, les femmes dont le revenu contribuait plus que de façon théorique à l'acquittement des dépenses du ménage se sont révélées significativement plus susceptibles de déclarer la violence que les femmes qui n'y contribuaient que peu ou pas du tout (1,8). La probabilité de violence diminuait cependant à mesure que le statut socioéconomique du ménage et que l'âge des femmes augmentaient (0,8 et 0,7, respectivement). La différence entre cette probabilité pour les femmes dont le mariage était enregistré et celle pour les femmes dont il ne l'était pas s'est avérée marginalement significative seulement (p=0,06).

Dans la première de deux régressions logistiques supplémentaires examinant les processus et les influences suggérées par les observations qualitatives, la probabilité d'avoir un accord de dot était significativement inférieure parmi les femmes dotées de plus de cinq années d'école, par rapport à celles sans instruction (0,6—tableau 5). Cette probabilité diminue lorsque le statut socioéconomique est plus élevé (0,9), mais elle augmente avec l'âge au moment du mariage (1,1). L'âge au mariage est également associé positivement au montant de la dot (non présenté). Dans l'analyse de régression logistique finale, la probabilité d'enregistrement du mariage se révèle significativement supérieure pour les femmes instruites pendant 1 à 5 ans ou davantage, par rapport à celles non instruites (1,6 et 2,3, respectivement—tableau 5). Cette probabilité diminue toutefois significativement parmi celles dont le mariage s'est accompagné d'un accord de dot (0,6).

DISCUSSION

Cette étude présente plusieurs limites importantes. D'abord, bien que les villages considérés soient généralement typiques du Bangladesh rural, ils n'ont pas été sélectionnés aléatoirement; la capacité de généralisation des résultats en est dès lors limitée. Ensuite, la conception transversale de l'étude ne permet pas l'établissement de relations de cause à effet. Les associations observées dans les analyses de régression pourraient du reste être fonction d'une cause antérieure commune. Ainsi, les familles présentant une probabilité accrue de violence conjugale peuvent être prédisposées à rechercher,

pour le mariage, une jeune femme moins instruite (par conservatisme culturel peut-être).

Le biais de déclaration présente une autre limite potentielle: les femmes peuvent être différemment susceptibles de déclarer certains résultats de manière systématiquement liée à d'autres caractéristiques d'intérêt dans les analyses. Cette tendance peut expliquer, par exemple, l'association inverse entre l'accord de dot et l'éducation ou le statut socioéconomique du ménage. Nos données qualitatives indiquent une condamnation répandue de la pratique de la dot et la honte de beaucoup de celles qui se sentent néanmoins contraintes à la perpétuer. Les répondantes relativement bien instruites et riches, plus sensibles, peut-être, à ces perspectives, se sont peut-être montrées moins susceptibles de déclarer leur pratique de la dot. Comme l'ont cependant fait remarquer d'autres chercheurs, les Bangladaises sont peu susceptibles de nier faussement la violence conjugale, car cette violence est répandue et, pour la plupart, socialement sanctionnée, dans certaines circonstances au moins.³¹ Notre équipe de recherche se composait du reste d'enquêtrices hautement qualifiées déjà connues et respectées des communautés, et capables, donc, d'obtenir des réponses honnêtes de la part des participantes. Enfin, selon les observations des chercheuses locales et la critique demandée aux participantes après l'étude, les questions relatives à la violence conjugale n'avaient pas paru troubler la plupart des participantes.

Malgré ces limites, nous voyons dans cette étude une contribution à notre compréhension de la prévalence et des déterminants possibles de la violence conjugale dans le Bangladesh rural. Produites sur la base de périodes de référence spécifiques et de mesures comportementales concrètes de la violence conjugale, ces données de prévalence et de gravité des mauvais traitements physiques peuvent être comparées aux conclusions d'autres études menées dans le pays. Par l'intégration des données qualitatives et quantitatives et l'examen des rapports possibles entre ces facteurs, nous pouvons commencer à comprendre l'interaction des facteurs économiques et sociaux complexes qui influencent le risque de violence couru par les femmes dans le contexte changeant du Bangladesh.

Les résultats de notre étude mettent en lumière le caractère central du mariage en tant que point d'intersection de différentes influences—l'inégalité entre les sexes et la pauvreté, surtout—and en tant que fondement de la vulnérabilité des femmes. Nos observations soulignent également la nature complexe et souvent contradictoire du rapport entre les différents facteurs à différents niveaux, ainsi que leurs influences possibles sur le risque de violence couru par les femmes. Un autre thème qui émerge est celui de la transition en cours des normes et des pratiques au Bangladesh ainsi que la mesure dans laquelle cette transition peut représenter un facteur de risque en soi.

Nos observations quantitatives d'une association négative entre l'éducation des femmes et l'accord de dot, de même qu'entre le statut socioéconomique du ménage et l'accord de dot,* donnent à penser que la pratique de la

dot affecte disproportionnément les familles défavorisées. Les hommes pauvres et leur famille peuvent exiger la dot et chercher ainsi à obtenir des ressources par l'exploitation de la vulnérabilité des familles des mariées. À leur tour, peut-être, les pauvres sont moins aptes à valoriser leurs ressources (y compris l'éducation de leurs filles) contre les exigences de dot. Dans ce contexte de l'inégalité des sexes et de la pauvreté, la pratique de la dot semble exacerber pour les femmes le risque de la violence conjugale. L'association entre la dot et la violence reflète probablement un processus de sélection, dans une certaine mesure au moins, par lequel les familles qui exigent la dot peuvent aussi être plus susceptibles que les autres de perpétrer ou de tolérer la violence. Les dispositions formelles de dot sont associées à une certaine désapprobation sociale; les parents dont les moyens leur permettent d'offrir plutôt des cadeaux informels choisissent souvent cette option. Les familles les plus démunies peuvent être les moins susceptibles de trouver de futures épouses dont les parents offrent spontanément des cadeaux, et plus susceptibles d'exiger un accord de dot puis de recourir à la violence ou à la menace de violence pour en obtenir les paiements dus ou accroître le montant convenu. Conformément à l'interprétation d'extorsion, nos résultats qualitatifs et quantitatifs laissent entendre qu'une dot impayée peut placer les femmes en position particulièrement précaire, comme indiqué ailleurs.³²

Une autre voie est également possible. Les observations qualitatives donnent à penser que les femmes dotées peuvent se considérer comme plus habilitées et s'affirmer davantage, dès lors, au sein du foyer conjugal, ce comportement pouvant donner lieu à une réponse violente. D'autres chercheurs ont avancé la thèse que la violence peut se produire dans les situations où le pouvoir de négociation accru des femmes menace le sentiment de maîtrise et de supériorité des hommes.³³ Cette interprétation expliquerait aussi l'apparente contradiction entre l'enregistrement du mariage et la violence conjugale. Peut-être, comme le prétendent les femmes interrogées, cet enregistrement apporte en effet aux femmes une certaine mesure de sécurité économique à long terme (en réduisant leur risque d'abandon et en accroissant leurs chances d'accès à des ressources monétaires ou à des biens en cas d'abandon effectif). Comme semblent toutefois l'indiquer nos résultats d'enquête, l'enregistrement du mariage ne paraît pas protéger les femmes contre la violence conjugale. Il semblerait plutôt associé à un risque accru, sous l'effet peut-être du sentiment de maîtrise amoindri du mari.

Notre résultat associant de façon inverse l'accord de dot et l'enregistrement du mariage contredit le raisonnement des femmes interrogées, selon lequel l'enregistrement du mariage offre un moyen de protéger l'investissement de la dot dans le mariage des filles. Une interprétation possible de nos observations quantitatives serait que le consentement

*L'observation quantitative selon laquelle les familles plus pauvres sont plus susceptibles d'exiger une dot repose sur l'hypothèse que le statut socioéconomique du ménage au moment de l'enquête correspond à celui du moment du mariage.

ment des familles à l'apport d'une dot reflète un degré de vulnérabilité et de désespoir sur le marché du mariage, amenant également ces familles à renoncer à d'autres mesures, telles que l'enregistrement du mariage, susceptible de protéger leur fille en cas de mauvais traitement ou de divorce.

Nos analyses d'examen des associations avec la violence conjugale ont produit des résultats différents pour les deux mesures d'activité économique des femmes: la participation à un programme de microcrédit et la contribution au budget du ménage. L'effet de la participation à un programme de microcrédit sur la condition et l'autonomie des femmes, et sur leur risque de violence conjugale, fait l'objet d'un débat en cours.³⁴ Schuler et ses collègues ont fait remarquer qu'un risque réduit de violence parmi les femmes membres d'un programme de microcrédit n'est pas nécessairement le reflet d'un effet protecteur de la participation au programme, mais que les femmes dont le mari est moins enclin à la violence pourraient plutôt être plus susceptibles que les autres d'adhérer à ces programmes.³⁵ Les observations de Mahmud laissent entrevoir un autre processus de sélection, par lequel les femmes engagées dans des relations conjugales moins équitables peuvent être poussées par leur mari à se joindre aux programmes de crédit; ces femmes peuvent aussi être plus vulnérables à la violence, indépendamment de leur participation au programme de crédit, que les femmes dont la relation est plus équitable.³⁶

Il est aussi possible que la participation aux programmes de microcrédit devienne socialement acceptable en tant que moyen pour les femmes d'apporter des ressources à leur ménage, d'autant plus qu'elles mettent souvent l'argent du prêt à la disposition de leur mari.³⁷ Khan et ses collègues ont signalé que les mauvais traitements physiques étaient légèrement plus courants parmi les membres du programme de crédit et d'épargne BRAC (Bangladesh Rural Advancement Committee) que parmi les autres. Ces mauvais traitements semblaient toutefois diminuer avec la durée de participation au programme.³⁸ Les observations de Koenig et de ses collègues au Bangladesh soulignent par ailleurs l'importance du contexte normatif qui influence les effets des facteurs individuels.³⁹ Ainsi, notre observation selon laquelle il n'y a pas d'association positive entre la participation à un programme de microcrédit et la violence conjugale peut être le signe d'une normalisation de cette participation dans les sites de l'étude, indiquant par conséquent que la participation au programme n'est pas liée, aujourd'hui, à un risque de violence accru pour les femmes car elle n'est pas perçue comme provocante.

Pour les femmes dont le revenu est suffisamment important pour représenter une contribution plus que marginale au budget du ménage, le risque de violence peut néanmoins être accru. L'association positive observée entre la contribution financière des femmes au ménage et la probabilité de violence conjugale peut, ici encore, refléter un

glissement de pouvoir entre le mari et la femme propice à la violence. Elle peut cependant refléter plutôt un degré de pauvreté qui ne serait pas reflété par notre mesure du statut socioéconomique du ménage et qui pourrait expliquer en soi la probabilité accrue de violence. Notre étude, à l'image d'autres recherches,⁴⁰ indique une association entre la pauvreté et la violence conjugale. Dans notre échantillon, les femmes qui gagnaient de l'argent et qui contribuaient significativement au budget du ménage faisaient généralement partie des familles économiquement les plus démunies. Dans un contexte de pauvreté en particulier, la contribution économique des femmes peut accroître le risque de violence en réduisant l'autorité masculine et les rôles de genre établis. Les données qualitatives selon lesquelles l'incapacité des hommes à subvenir aux besoins économiques de leur famille peut accroître le risque de mauvais traitement des femmes viennent étayer cette interprétation. Plusieurs répondantes ont décrit les conflits à propos des ressources comme provoquant la violence, cette observation étant confirmée ailleurs.⁴¹

Notre observation d'une association négative entre l'éducation des femmes et la violence conjugale semble moins ambiguë, mais ses implications sont limitées. La probabilité de violence conjugale n'était moindre que pour les femmes instruites pendant au moins six ans,* laissant entendre que la modeste amélioration du niveau d'éducation accessible à la majorité des filles du Bangladesh rural ne réduira guère leur risque. Les attentes, exprimées dans les données qualitatives, selon lesquelles l'instruction des femmes mènerait à un meilleur statut et à une plus grande sécurité à travers une participation économique plus importante semble moins réaliste à la lumière des résultats quantitatifs. Cela d'autant plus que nos résultats indiquent que l'instruction ne peut être supposée améliorer les conditions d'accès au mariage des femmes. Les résultats d'une étude qualitative bangladaise antérieure donnent à penser que le rôle de l'éducation des filles dans les décisions de mariage des familles est réduit par d'autres considérations.⁴²

L'environnement social et économique du Bangladesh est en évolution rapide. Face à la nécessité économique, aux nouvelles possibilités qui s'ouvrent à elles et aux normes en évolution, les femmes s'éloignent de plus en plus de leurs rôles traditionnels, développent de nouvelles aspirations et, de manière souvent non intentionnelle, défient l'ordre sexuel prédominant. Dans ce contexte changeant, la population a été exposée à une information et à des messages de changement comportemental relatifs à diverses questions sanitaires et sociales, y compris l'âge au mariage, la dot, l'enregistrement du mariage, l'éducation des filles et, dans une moindre mesure, les droits des femmes. L'écart entre certaines de nos observations qualitatives et quantitatives reflète peut-être le retard entre, d'une part, l'éveil et les attentes naissantes des femmes et, d'autre part, la situation dans laquelle elles se trouvent actuellement. L'évolution en cours et les transitions ultérieures éventuellement annoncées par cet écart pourraient être le signe d'une perpétuation des risques encourus par les femmes.⁴³ Comme

*Les résultats d'une autre étude au Bangladesh font cependant état de profonds effets protecteurs aux niveaux d'instruction faibles comme élevés (source: référence 12).

nous le suggérions plus haut, et comme Jewkes et ses collègues l'ont également avancé, les changements qui autonomisent un peu les femmes peuvent provoquer la violence à court terme.⁴⁴ Le caractère protecteur de ces changements ne se révèle peut-être qu'après l'accès à un seuil critique d'autonomisation et un glissement substantiel des rôles de genre.

RÉFÉRENCES

1. Heise L, Ellsberg M et Gottemoeller M, A global overview of gender-based violence, *International Journal of Gynaecology and Obstetrics*, 2002, 78(Suppl. 1):S5–S14.
2. Diaz-Olavarrieta C et al., Prevalence of battering among 1,780 outpatients at an internal medicine institution in Mexico, *Social Science & Medicine*, 2002, 55(9):1589–1602; Gomez A et Meacham D, réds., Women and mental health: reflections of inequality, *Women's Health Collection #6*, Santiago, Chile: Latin American and Caribbean Women's Health Network, 2001; et Heise L et Ellsberg M, Violence against women: impact on sexual and reproductive health, dans: Murphy E et Ringheim K, réds., *Reproductive Health, Gender and Human Rights: A Dialogue*, Washington, DC: Program for Appropriate Technology in Health, 2001.
3. Heise L, Ellsberg M et Gottemoeller M, 2002, op. cit. (voir référence 1).
4. Gazmararian JA et al., Prevalence of violence against pregnant women, *Journal of the American Medical Association*, 1996, 275(24):1915–1920.
5. Valladares EM et al., Physical partner abuse during pregnancy: a risk factor for low birth weight in Nicaragua, *Obstetrics & Gynecology*, 2002, 100(4):700–705; et Leung WC et al., Pregnancy outcome following domestic violence in a Chinese community, *International Journal of Gynaecology and Obstetrics*, 2001, 72(1):79–80.
6. Heise L, Ellsberg M et Gottemoeller M, Ending violence against women, *Population Reports*, 1999, série L, No. 11; et Heise L et Garcia-Moreno C, Violence by intimate partners, dans: Krug EG et al., réds., *World Report on Violence and Health*, Geneva: World Health Organization (WHO), 2002.
7. Heise L et Garcia-Moreno C, 2002, op. cit. (voir référence 6).
8. Heise L, Violence against women: an integrated, ecological framework, *Violence Against Women*, 1998, 4(3):262–290.
9. Ibid.
10. Heise L et Garcia-Moreno C, 2002, op. cit. (voir référence 6).
11. Schuler SR et al., Credit programs, patriarchy and men's violence against women in rural Bangladesh, *Social Science & Medicine*, 1996, 43(12):1729–1742.
12. Koenig MA et al., Women's status and domestic violence in rural Bangladesh: individual- and community-level effects, *Demography*, 2003, 40(2):269–288.
13. Khan ME, Ubaidur R et Hossain SMI, Violence against women and its impact on women's lives—some observations from Bangladesh, *Journal of Family Welfare*, 2001, 46(2):12–24.
14. Faveau V et al., Causes of maternal mortality in rural Bangladesh, 1976–1985, *Bulletin of the World Health Organization*, 1988, 66(5):643–651; et Ronsmans C et Khlat M, Adolescence and risk of violent death during pregnancy in Matlab, Bangladesh, *Lancet*, 1999, 354(9188):1448.
15. Gautam DN et Trivedi BV, *Unnatural Deaths of Married Women with Special Reference to Dowry Deaths: A Sample Study of Delhi*, New Delhi: Bureau of Police Research and Development, Ministry of Home Affairs, Government of India, 1986; Jain RS, *Family Violence in India*, New Delhi: Radiant, 1992; Khan ME, Ubaidur R et Hossain SMI, 2001, op. cit. (voir référence 13); et Rao V, Wife-beating in rural south India: a qualitative and econometric analysis, *Social Science & Medicine*, 1997, 44(8):1169–1180.
16. Mitra SN et al., *Bangladesh Demographic and Health Survey 1999–2000*, Calverton, MD, USA: ORC Macro, 2001.
17. Rashid SF, Communicating with rural adolescents about sex education: experiences from BRAC, Bangladesh, dans: Bott S et al., réds., *Towards Adulthood: Exploring the Sexual and Reproductive Health of Adolescents in South Asia*, Geneva: WHO, 2003.
18. Huq L et Amin S, Dowry negotiations and the process of union formation in Bangladesh: implications of rising education, papier présenté à la réunion annuelle de la Population Association of America, Washington, DC, Mar. 28–31, 2001; Schuler SR et al., 1996, op. cit. (voir référence 11); et Schuler SR, Hashemi SM et Badal SH, Men's violence against women in rural Bangladesh: undermined or exacerbated by microcredit programmes? *Development in Practice*, 1998, 8(2):148–157; Geetha V, On bodily love and hurt, dans: John ME et Nair J, réds., *A Question of Silence? The Sexual Economies of Modern India*, London: Zed Books, 1998; Jejeebhoy SJ, Impressions from a survey in rural India, *Studies in Family Planning*, 1998, 29(3):282–290; et Rao V, 1997, op. cit. (voir référence 15).
19. Bloch F et Rao V, *Terror as a Bargaining Instrument: A Case Study of Dowry Violence in Rural India*, Development Research Group Working Paper, Washington, DC: World Bank, 2000, No. 2347; Geetha V, 1998, op. cit. (voir référence 18); et Rudd J, Dowry-murder—an example of violence against women, *Women's Studies International Forum*, 2001, 24(5):513–522.
20. Rao V, 1997, op. cit. (voir référence 15).
21. Schuler SR, Hashemi SM et Badal SH, 1998, op. cit. (voir référence 18); et Schuler SR et al., 1996, op. cit. (voir référence 11).
22. Counts D, Brown J et Campbell JC, réds., *Sanctions and Sanctuary: Cultural Perspectives on the Beating of Wives*, Boulder, CO, USA: Westview Press, 1992.
23. United Nations Children's Fund (UNICEF), *State of the World's Children*, New York: UNICEF, 2003.
24. Center for Reproductive Rights, *Women of the World: Laws and Policies Affecting Their Reproductive Lives—South Asia*, New York: Center for Reproductive Rights, 2004.
25. Mahbub ul Haq Human Development Centre, *Human Development in South Asia 2000: The Gender Question*, Karachi, Pakistan: Oxford University Press, 2000.
26. Bangladesh National Women Lawyers' Association (BNWLA), *Violence Against Women in Bangladesh*, 2002, Dhaka, Bangladesh: BNWLA, 2003; et Hossain K, In search of equality: marriage related laws for Muslim women in Bangladesh, *Journal of International Women's Studies*, 2003, 5(1):96–113.
27. Mitra SN et al., 2001, op. cit. (voir référence 16).
28. WHO, *Putting Women First: Ethical and Safety Recommendations for Research on Domestic Violence Against Women*, Doc. WHO/EIP/GPE/99.2, Geneva: WHO, 2001.
29. Ibid; et WHO, *Multi-Country Study on Women's Health and Domestic Violence Study Protocol*, Doc. WHO/EIP/GPE/99.3, Geneva: WHO, 2001.
30. Huq L et Amin S, 2001, op. cit. (voir référence 18); et Lindenbaum S, Implications for women of changing marriage transactions in Bangladesh, *Studies in Family Planning*, 1981, 12(11):394–401.
31. Koenig MA et al., 2003, op. cit. (voir référence 12).
32. Rao V, 1997, op. cit. (voir référence 15).
33. Hoffman KL, Demo DH et Edwards JN, Physical wife abuse in a non-Western society: an integrated theoretical approach, *Journal of Marriage and the Family*, 1994, 56(1):131–146; Jewkes R, Levin J et Penn-Kekana L, Risk factors for domestic violence: findings from a South African cross-sectional study, *Social Science & Medicine*, 2002, 55(9):1603–1617; et Whaley RB, The paradoxical relationship between gender inequality and rape: toward a refined theory, 2001, *Gender and Society*, 15(4):531–555.
34. Kabeer N, Conflicts over credit: re-evaluating the empowerment potential of loans to women in rural Bangladesh, *World Development Report*, 2001, 29(1):63–84.
35. Schuler SR, Hashemi SM et Badal SH, 1998, op. cit. (voir référence 18).
36. Mahmud S, The gender dimensions of programme participation: who joins a microcredit programme and why? *Bangladesh Development Studies*, 2000, 26(2–3):79–101.
37. Hashemi SM, Schuler SR et Riley AP, Rural credit programs and

women's empowerment in Bangladesh, *World Development*, 1996, 24(4):635-653.

38. Khan MR et al., Domestic violence against women: does development intervention matter? dans: Three studies on the effect of BRAC interventions on the lives of the poor women, Socioeconomic Development and Human Well-Being Working Paper, Dhaka, Bangladesh: Bangladesh Rural Advancement Committee-International Centre for Diarrhoeal Disease Research, Bangladesh, 1998, No. 28.

39. Koenig MA et al., 2003, op. cit. (voir référence 12).

40. Hoffman KL, Demo DH et Edwards JN, 1994, op. cit. (voir référence 33); Ellsberg MC et al., Wife abuse among women of childbearing age in Nicaragua, *American Journal of Public Health*, 1999, 89(2):241-244; et Martin SL et al., Domestic violence in northern India, *American Journal of Epidemiology*, 1999, 150(4):417-426.

41. Hoffman KL, Demo DH et Edwards JN, 1994, op. cit. (voir référence 33).

42. Huq L et Amin S, 2001, op. cit., (voir référence 18).

43. Counts D, Brown J et Campbell JC, réds., 1992, op. cit. (voir référence 22).

44. Schuler SR, Hashemi SM et Badal SH, 1998, op. cit. (voir référence 18); et Jewkes R, Levin J et Penn-Kekana L, 2002, op. cit. (voir référence 33).

33).

Remerciements

Les auteurs remercient l'équipe de recherche locale-Shefali Akter, Shamsul Huda Badal, Khurshida Begum, Zakia Naznin, Rabeya Begum, Mahbuba Hoque, Rasheda Khan et Md. Tofazzel Hossain Monju-pour la collecte des données et leurs précieuses perspectives. Merci aussi à Joanna Maselko, Nicole Mailman et Diana Santana pour leurs importantes contributions à l'analyse des données. Cette recherche a été financée avec le soutien institutionnel de John Snow, Inc., Research and Training Institute et de bourses des fondations William and Flora Hewlett Foundation, Summit Foundation, du fonds Moriah Fund et d'USAID. Les interprétations et les conclusions de cet article ne reflètent pas nécessairement celles des organismes donateurs.

Pour contacter le auteur: lbates@hsp.harvard.edu

Publié d'abord en anglais dans *International Family Planning Perspectives*, 2004, 30(4):190-199.